

Identification du cédant	
Personne physique	
Nom:	Prénom:
Adresse de la résidence :	
# Civique, rue, Ville, Province, # App., Code postal	
L'adresse où doit être envoyée le compte (si différente):	
Organisme public, personne morale, société, association, fiducie ou tout autre groupement	
Nom:	NEQ ou # Identification:
Adresse :	
# Civique, rue, Ville, Province, # App., Code postal	
Nom, Fonction et coordonnées de la personne autorisée à agir en son nom:	
Nom du professionnel qui a rendu le service dans le cadre du transfert de l'immeuble:	
Identité du propriétaire de l'immeuble qui apparaît dans l'acte inscrit sur le registre foncier:	

Identification du cessionnaire	
Personne physique	
Nom:	Prénom:
Adresse de la résidence :	
# Civique, rue, Ville, Province, # App., Code postal	
L'adresse où doit être envoyée le compte (si différente):	
Organisme public, personne morale, société, association, fiducie ou tout autre groupement	
Nom:	NEQ ou # Identification:
Adresse :	
# Civique, rue, Ville, Province, # App., Code postal	
Nom, Fonction et coordonnées de la personne autorisée à agir en son nom:	
Nom du professionnel qui a rendu le service dans le cadre du transfert de l'immeuble:	
Identité du propriétaire de l'immeuble qui apparaît dans l'acte inscrit sur le registre foncier:	

Identification de la propriété	
Adresse de l'immeuble:	
# Civique, rue, Ville, Province, # App., Code postal	
Cadastre:	Date du transfert:

Autres informations exigées selon l'article 9 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières	
Nom de la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble	
Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble	
Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation	
Le montant du droit de mutation	
La disposition de la loi pour laquelle le transfert est exonéré	
<i>L'avis de divulgation devra être accompagné d'une copie authentique de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble. L'avis doit être présenté à la municipalité dans les 90 jours suivants la date du transfert. Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par les municipalités au ministère du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.</i>	

Signature

Date